

## L'appel de la DS #6

Novembre 2021 - numéro spécial restructuration



*Chères collègues, chers collègues,*

*Le directeur nous a réuni le 18 novembre dernier pour annoncer une nouvelle restructuration de la Direction des sports. Cela ne fera jamais que 3 en 3 ans ! Pour ce qui nous concerne, c'est beaucoup, c'est trop, c'est pénible et les dernières expériences ont été décevantes à plusieurs titres. Déjà parce que nous avons autre chose à faire que de se regarder le nombril. Ensuite parce que de restructuration en restructuration, nous ne faisons jamais que gérer la pénurie humaine. Enfin parce que nous n'avons jamais été réellement entendus dans ces processus de soi-disant concertation.*

### **Un environnement psycho-social difficile**

Nous sommes conscients que cette nouvelle restructuration pourra accroître une fois encore les risques psycho-sociaux, déjà présents depuis de nombreuses années à la direction des sports. Ils sont d'autant plus présents que ces dernières années, nous avons alerté à de nombreuses reprises la direction sur ces risques, proposé de nombreuses actions préventives, qui n'ont pas été suivis d'actions concrètes. Nous pensons entre autre :

- à l'absence de bilan suite aux réorganisations précédentes,
- aux réponses inadéquates suite à des alertes sur les situations collectives des bureaux DS2A et DS3A
- à l'absence de réponse relative à la surcharge de travail,
- à l'incapacité de changer nos méthodes de travail (association des usagers, transversalité, reconnaissance des compétences des agents...),
- à l'incapacité de réguler les commandes du cabinet,
- et à tant d'autres choses encore...

Le récent suicide d'une collègue à la DGRH doit nous alerter. Tout doit être engagé pour éviter que de tels drames ne puissent se reproduire.

### **Un travail pourtant nécessaire**

Malgré tout, et moyennant des réponses à nos demandes ci-dessous, nous allons nous engager dans ce nouveau processus. D'abord parce que ce travail poursuit l'objectif de positionner, enfin, la DS et l'ANS dans le paysage des politiques sportives. Ce travail aurait dû être mené avant même la création de l'ANS, mais il est fort dommage que l'impasse ait alors été faite sur ce sujet. Il aurait pu être fait dans le cadre de nos précédentes restructurations : cela n'a une fois de plus pas été le cas. Outre l'absolue nécessité de clarifier enfin la répartition des missions respectives de l'ANS et de la DS, il est essentiel de travailler à l'inscription de notre administration centrale dans ce nouveau paysage en s'appuyant sur les missions qui lui sont conférées par les textes. Il ne faut pas se tromper : l'objectif que nous devons poursuivre est principalement celui-ci.

Nous croyons en la sincérité du directeur dans son envie d'impliquer les agents. Toutefois, nous demandons à la direction de transmettre un cadre clair et des modalités de travail précises qui permettront aux agents de s'engager dans la démarche de réorganisation. Les paroles s'envolent, les écrits restent. Enfin, nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'apporter un travail d'analyse pour éclairer le Gouvernement qui décidera en dernier ressort des positions respectives de la DS et de l'ANS, et de leurs moyens.

Par ailleurs, la restructuration doit aussi nous permettre de définir plus précisément nos moyens d'agir : au-delà de la publication d'un énième organigramme, ce sont bien nos méthodes de travail qui doivent évoluer, pour faire place à une plus grande transversalité et une intégration accrue des agents dans les processus de décisions.

Nous serons bien évidemment vigilants : entre l'exercice légitime d'une administration centrale d'éclairer une décision gouvernementale et celui qui consiste à justifier une fois de plus notre légitimité, il n'y a qu'un pas. C'est pourquoi nous pensons que l'ANS doit mener la même réflexion, avec nous, d'analyse des rôles de chacun. Nous devons pouvoir nous appuyer sur leurs analyses et notamment sur le bilan des JOP de Tokyo qui justifie leur demande de renfort humain.

Nous ne sommes pas dupes. Nous savons que depuis plusieurs années, et à défaut d'une position politique globale de la répartition des rôles, les décisions se prennent en petit comité et dans une opacité totale. Or, les politiques que nous menons, le travail que nous effectuons et les

les décisions de premier et peut-être et dans une espace limité. Et, les politiques que nous menons, le travail que nous effectuons et les services que nous rendons aux usagers, méritent mieux que des accords pris entre "la poire et le fromage" entre les services du PM et la direction de l'ANS. Le rôle de la DS et celui de l'ANS doit être le fruit d'une décision politique, éclairée par le travail analytique de ce qu'on appelait encore au 20<sup>ème</sup> siècle des fonctionnaires d'administration centrale.

Notre meilleure réponse face à ces petits jeux entre amis, c'est un travail sérieux, rigoureux, collectif, intelligent. C'est celui que nous souhaitons faire et nous mobiliserons tous les moyens dont nous disposons pour qu'il soit considéré comme tel par le gouvernement.

## ***Nos demandes***

En conclusion, nous demandons :

- Les analyses de l'ANS ayant justifié leur demande de renfort humain,
- Une commande écrite claire de la direction des sports sur ce chantier sa méthode, ses délais.
- Un engagement écrit du Gouvernement indiquant qu'aucun transfert d'ETP ne sera réalisé de la DS avant la fin de ces travaux.
- La qualification de restructuration ouvrant des droits spécifiques aux agents comme pour les deux précédentes au SGMAS et SGMENJS.
- Un engagement sur les moyens de prévention des risques psychosociaux pendant cette nouvelle restructuration

Une réponse favorable à chacune de ces demandes offrirait le cadre de travail le plus sécurisant possible pour les agents, nécessaire selon nous à leur implication dans le processus que la Direction proposera.

### **Vos représentants à la CLC de la DS**

- Odile Urbaniak (CFDT) - [odile.urbaniaak@sports.gouv.fr](mailto:odile.urbaniaak@sports.gouv.fr)
- Philippe Neveu (CFDT) - [philippe.neveu@sports.gouv.fr](mailto:philippe.neveu@sports.gouv.fr)
- Pierre Ollivier (CFDT) - [pierre.ollivier@sports.gouv.fr](mailto:pierre.ollivier@sports.gouv.fr)
- Thierry Catelan (UNSA) - [thierry.catelan@sports.gouv.fr](mailto:thierry.catelan@sports.gouv.fr)
- Pierre-Emmanuel Panier (UNSA) - [pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr](mailto:pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr)
- Jean de Labrusse (CGT) - [jean.delabrusse@sports.gouv.fr](mailto:jean.delabrusse@sports.gouv.fr)
- Sébastien Gautier (CGT) - [sebastien.gautier@sports.gouv.fr](mailto:sebastien.gautier@sports.gouv.fr)

Vous noterez que suite au départ de Maité, il n'y a plus de représentant Solidaires JS et que suite au passage à l'Education Nationale nous n'avons pour le moment pas de boîte intersyndicale.

N'hésitez pas à contacter n'importe lequel d'entre nous pour :

- demande d'information complémentaire ;
- nous faire part de difficulté individuelle ou collective ;
- nous proposer ou suggérer n'importe quelle action ou idée pouvant contribuer à améliorer les conditions de travail à la DS.

### **Prises en charges des Risques Psycho-Sociaux**

L'éducation nationale propose une offre de services psychologiques, médicaux et sociaux dont vous trouverez les différents services ci-dessous :

#### **Médecine de prévention :**

<https://www.pleiade.education.fr/InfosRH/RH/000006/000001/Pages/Organisation-du-service-de-m%C3%A9decine-de-pr%C3%A9vention.aspx>

#### **Assistante sociale**

<https://www.pleiade.education.fr/InfosRH/RH/000008/000006/Pages/Service-social-des-personnels-de-l'administration-centrale.aspx>

#### **Psychologues**

Le ministère a passé un accord avec la MGEN permettant à tous les agents qui en éprouvent le besoin, de recourir au numéro de l'espace d'accueil et d'écoute suivant : 0 805 500 005 \* (service et appel gratuits). Ce dispositif est proposé à tous les agents qui exprimeraient le besoin de parler avec un psychologue, sans rendez-vous. La fiche jointe précise les modalités d'accès au service.

#### **Cellule d'écoute / signalements**

La cellule d'écoute placée auprès de SAAM A est également à votre disposition en tant que de besoin. Vous pouvez joindre un correspondant à l'adresse mail suivante, [alecoute@education.gouv.fr](mailto:alecoute@education.gouv.fr), selon les mêmes modalités que ce qui a été mis en place au titre des risques psycho-sociaux.